

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

SOUS-PREFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE DREUX

Dreux, le 2 8 JUIN 2019

Pôle Citoyenneté- Sécurité

Tél.: 02 37 27 72 00 Fax: 02 37 46 80 72

Mèl : : pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr

ARRETE nº 2019-18

portant classement de l'office de tourisme communautaire de CLOYES SUR LE LOIR

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L.133-1 à L.133-3-1, L.133-10-1, L 134-5, D 133-20 à D133-29 et R133-19;

VU le décret n°2019-174 du 07 mars 2019 modifiant le code du tourisme ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;

Vu la délibération du 27 mai 2019 de la communauté de communes du Grand Châteaudun ainsi que la convention annexée approuvant la demande de reclassement de l'Office de tourisme communautaire de Cloyes sur le Loir;

Vu la demande de classement de l'Office de tourisme communautaire de Cloyes sur le Loir en catégorie III ;

Vu le dossier produit à l'appui de la demande ;

Vu l'arrêté préfectoral n°19/2019 en date du 1^{er} juillet 2019 de Mme la Préfète d'Eure et Loir donnant délégation de signature au profit de M. Wassim KAMEL, Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux;

ARRETE

<u>Article 1</u>: L'office de tourisme communautaire de CLOYES SUR LE LOIR est classé en catégorie III.

Article 2 : Cette décision est accordée pour une durée de 5 ans à compter de la date du présent arrêté.

<u>Article 3</u> – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux. Vous pouvez former, dans un délai de <u>deux mois</u>, à compter de la date de la décision, l'un des recours énumérés ci-après :

- soit un recours gracieux, devant l'autorité qui a pris la décision,
- soit un recours hiérarchique, devant le Ministre de l'Intérieur,
- soit un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

<u>Article 4:</u> Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dreux, le Président de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à l'office de tourisme communautaire de CLOYES SUR LE LOIR.

Le Soles-Préfet

Wassim KAMEL